

4J

Société civile immobilière

Siège social : 56 rue de Fresnes 94240 L'HAY LES ROSES

Au capital de 400,00 euros

Immatriculée au RCS de CRETEIL : 882 921 596

PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX,

Le DIX-HUIT MAI

A 14h00

Au siège social de la société ci-après nommée,

Les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, sur convocation de la gérance envoyée à chacun d'entre eux.

Les documents suivants ont été adressés aux associés, savoir :

- Le rapport de la gérance.
- Le texte des résolutions proposées.

Puis, le président de séance déclare que ces pièces ont été mises à la disposition des membres de la société avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser toutes questions, ce dont l'assemblée lui donne acte.

L'assemblée est présidée par Monsieur Steeve JULIAO, agissant en qualité de co-gérant.

ASSOCIES

Monsieur Steeve JULIAO, associé

Madame Mélanie JULIAO, associée

Monsieur Joao FERREIRA COSTA, associé

Monsieur Silvério DA COSTA JULIAO, associé

Madame Maria Donzilia FERREIRA DOMINGUES JULIAO, associée

Tous les associés formant la totalité des parts sociales sont ici présents, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Les membres peuvent en conséquence valablement exprimer leur vote.

Lecture est donnée de l'ordre du jour inclus en ces termes la convocation adressée aux membres de la société.

ORDRE DU JOUR

PRENDRE ACTE de la fin des fonctions de gérante de Madame Julie DUMONT, à compter rétroactivement du 3 avril 2026, suite à la cession de ses parts intervenue à cette même date.

Sont à la disposition des associés, sur le bureau de l'assemblée, à savoir : les statuts, la copie de la convocation, les documents sus-énoncés adressés aux associés, la feuille de présence, les pouvoirs.

Puis, le président déclare que les mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser pendant ce délai, toutes questions au président, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance, et ouvre la discussion.

La discussion qui a été ouverte est close.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix la résolution suivante à l'ordre du jour :

Résolution unique

Les associés ont pris acte de la cession de parts intervenue le 3 avril 2026 entre Madame Julie DUMONT et Monsieur Silvério DA COSTA JULIAO, et Madame Maria Donzilia FERREIRA DOMINGUES JULIAO.

Par conséquent, les associés prennent expressément acte de la fin des fonctions de gérante de Madame Julie DUMONT, et par conséquent de la fin de son mandat de gérance à compter rétroactivement du 3 avril 2026.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités nécessaires, notamment par l'intermédiaire du guichet unique, et en particulier à Monsieur Steeve JULIAO à l'effet de signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement de la ou des résolutions prises, ainsi que la modification des statuts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La résolution est adoptée.

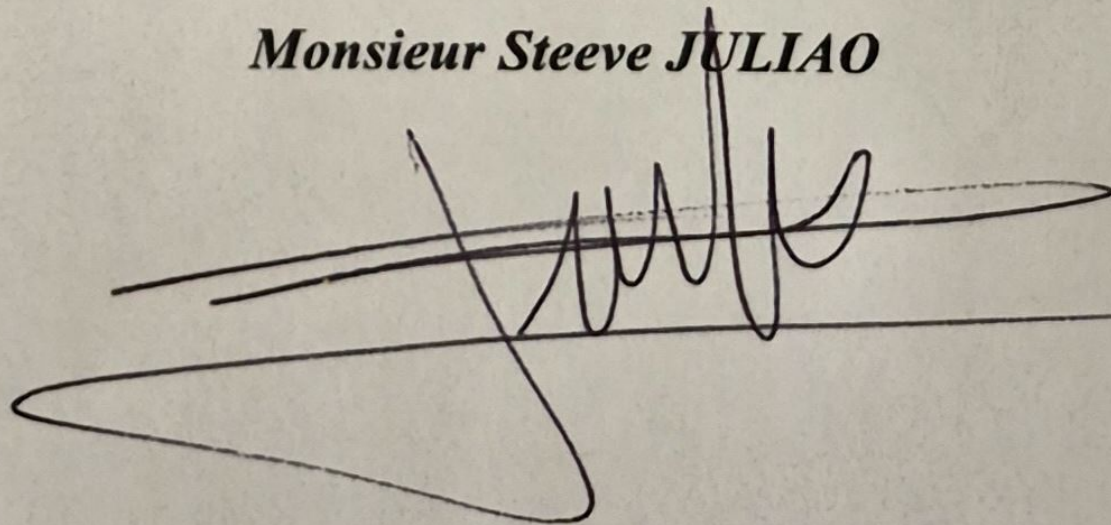
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15 heures.

FORMALITÉS

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le président ainsi que par les membres présents. L'acte sera retranscrit sans délai sur le registre des délibérations.

Pour copie certifiée conforme

Monsieur Steeve JULIAO

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Steeve JULIAO', written over a horizontal line. The signature is stylized with a large loop at the end.